

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 16 Juin 2021
2. Présentation de « la Fresque du Climat » par Mme Vayssieres et M. Bourcy de Ségoufielle
3. Repas cantine
4. Noël des enfants – achat chèque CADHOC
5. Fixation des attributions de compensation
6. Adhésion aux communes forestières du Gers
7. Rapport d'activités 2020 de la CCGT
8. Modification du tableau des emplois
9. Augmentation de loyers communaux
10. Rapport sur le schéma directeur d'assainissement
11. Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire
12. Questions diverses

Etaient présents : Mrs BELOU Georges, BOYER Jérôme, DAVID Jean-Claude, DEL RIO Fabien, EL HAMIDI Mohamed, GRAHAM Christopher, VERGÉ Frédéric, ZAMPARUTTI Georges et Mmes BASCOU Cathy, BISMUTH Jessica, DARDENNE Joëlle, DELAGE Honora, DE SAN JOSÉ Jessica et SCHWARTZ Annie.

Etaient excusés : Mme DIOP Maëva donne pouvoir à Mme DARDENNE Joëlle

Secrétaire de Séance : DE SAN JOSÉ Jessica

1 – Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 Avril 2021

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 Juin 2021.

2 – Prix des repas à la cantine

Je vous rappelle que notre prestataire de service pour la confection et la livraison des repas au restaurant scolaire est la société « ANSAMBLE » avec qui nous avons passé un marché en Septembre 2020 pour 1 an et renouvelable 2 fois. Nous l'avons reconduit en septembre 2021 pour l'année scolaire 2021-2022.

Je vous rappelle aussi que ces repas sont conçus et livrés à partir de la cuisine centrale de Monferran Saves qui appartient au GIP (Groupement d'Intérêt Public) de cette commune, propriétaire du site et des installations. Ce GIP vient de réaliser 78 000€ de travaux de modernisation.

La société Ansamble est locataire et autonome quant à la gestion du site.

Elle a fait part dernièrement au GIP de grosses difficultés financières liées notamment à une forte baisse de son activité. Pour pouvoir continuer à travailler dans des conditions acceptables, elle demande à ses clients une revalorisation du coût de ces repas, à savoir (prix en ttc) :

	Maternelle	Elémentaire	Adulte
Prix actuel du repas	3,05	3,35	3,60
Nouveau prix ANSAMBLE	3,29	3,40	3,85
Différence	0,24	0,05	0,25
Nombre de repas (10 mois)	5 200	12 000	2 000
A charge commune	1 248,00 €	600,00 €	500,00 €
	2 348,00 €		

Nous avons 2 solutions :

- Nous n'acceptons pas cette augmentation et auquel cas les repas nous seront livrés directement par la cuisine de Portet sur Garonne (6000 repas jour) qui dépend elle aussi de la société ANSAMBLE, avec les désagréments que cela peut avoir (distance, pollution due au transport, abandon des fournisseurs gersois,etc). Nous mettons à l'arrêt un bel outil de travail qui vient d'être réhabilité et une équipe de 10 personnes au chômage.
- Nous acceptons cette offre en prenant à notre charge les 2400€ de contribution communale et continuons à bénéficier des prestations de cette structure, des produits locaux, du savoir-faire de l'équipe qui reste en place et de la proximité de cette cuisine.

Cette mesure s'appliquerait à partir du 1^{er} Novembre 2021 jusqu'au 31 Août 2022, puisqu'à la rentrée prochaine, il est fort probable que la ville de l'Isle Jourdain devienne elle aussi cliente de la société ANSAMBLE sur ce site de Monferran Saves. Ce qui aurait pour effet d'augmenter particulièrement le nombre de repas et de ce fait, d'une part, faire baisser le coût de revient, et d'autre part permettre à cette structure de continuer à travailler sereinement.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité l'offre en prenant en charge les 2400 € de contribution communale. Par contre, le Conseil Municipal s'oriente vers une augmentation du prix de repas à compter du 1^{er} Janvier 2022. Ce dernier point sera évoqué lors d'une prochaine séance.

3 – Noël des enfants du personnel

Comme chaque année, je vous propose d'offrir un cadeau aux enfants du personnel communal sous la forme d'un chèque CADHOC d'un montant de 50 euros jusqu'à l'année des 16 ans, suivant les modalités ci-dessous :

- De 0 à 10 ans : 20€ offert par la commune + 30€ offert par le CNAS (Comité National d'Action Sociale) auquel la commune adhère pour ses agents
- De 11 à 16 ans : 50€ offert par la commune

Cette dépense serait de 200.00€.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité la dépense de 200 € pour le Noël des enfants du personnel

4 – Fixation des attributions de compensation

Je vous rappelle que les attributions de compensation correspondent à l'ensemble des charges relatives aux compétences ou services transférées par une commune vers un Etablissement Public de Coopération Intercommunale pour permettre la continuité du service.

Dans ce cadre, nous allons verser à la CCGT en 2021 une somme globale de 125 923.00€ qui se décompose de la manière suivante :

- Participation service jeunesse : 119 209.00€
- Participation PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : 3 558.00€
- Participation pour le SAAD (Service d'Aide A Domicile) : 3 156.00€

Il faut savoir que toutes les communes de la CCGT doivent délibérer sur l'ensemble des attributions. Il doit y avoir unanimité sur les chiffres présentés.

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la fixation des attributions de compensation

5 – Adhésion aux « Communes Forestières du Gers »

Nous avons été sollicités par l'association « Communes Forestières du Gers » qui souhaite que la commune de SEGOUFIELLE soit adhérente, du fait qu'elle possède une forêt, même si elle n'est pas très importante. Cette adhésion nous est demandée, car le rôle de l'ONF va évoluer, suite aux annonces gouvernementales pour le futur Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

Cette association s'élève principalement contre le fait :

- Que l'ONF va supprimer 95 ETP par an de 2021 à 2025
- Que les communes forestières devront trouver les modalités de paiement d'une contribution supplémentaire de 7.5 millions d'€ en 2023, 10 millions d'€ en 2024 et autant en 2025
- Que la réduction des effectifs de terrain de l'ONF, ne permet d'ores et déjà plus, ni l'application du régime forestier, ni la garantie de la gestion durable des forêts sur certaines communes.

Il convient que nous délibérions pour nous opposer à ces propositions qui sont purement et simplement inacceptables par les communes.

La cotisation pour 2022 serait de 150.00€

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion aux « communes forestières du Gers »

6 – Rapport d'activités 2020 de la CCGT

En application de l'article L5211-39 alinéa 1 du Cod Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Vous avez dans votre dossier ce document qui relate l'activité de la CCGT en 2020.

Je ne vais pas reprendre les 63 pages de ce dossier que vous avez lu ou du moins parcouru, mais juste vous dire que :

- Le 16 Juillet a été installé le nouveau Conseil Communautaire avec 37 titulaires et 11 suppléants, que ce jour-là Francis IDRAC a été élu Président et qu'il a été également élu 8 Vice-Présidents.
- Le budget de la CCGT a généré de 15 090 000€ de dépenses et 17 750 000€ de recettes, tous budgets confondus (1 budget principal et 7 budgets annexes).

Il convient que l'Assemblée d'approuver ce rapport Après lecture, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le rapport d'activités 2020 de la CCGT

7 – Modification du tableau des emplois

Je vous informe qu'un agent technique chargé de la restauration scolaire et du nettoyage des locaux municipaux a été muté à sa demande au Conseil Départemental le 1^{er} Septembre 2021.

Afin de continuer le service dans de bonnes conditions, il a été demandé à un autre agent qui n'avait pas beaucoup d'heures, de prendre une part du temps de travail de la personne mutée. Vu son accord, il convient de modifier le tableau des emplois en corrigeant son volume horaire afin de le passer à 21.67 heures semaine au lieu de 13.67 heures actuellement.

Cette modification entrera en vigueur le 1^{er} Septembre 2021 avec effet rétroactif.

Avis de l'Assemblée. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2021

8 – Augmentation de certains loyers communaux

A compter du 1^{er} Novembre 2021, une révision de prix doit s'appliquer sur certains loyers communaux, à savoir :

- Mme AVARGUES Marilyne, 17 Chemin Garros – de 432.84€ à 434.66€ (+0.42%)
- Mme SCHWARTZ/M CLAVERIE, 17 Chemin Garros – de 552.53€ à 554.85€ (+0.42%)
- Mme IMBAR Sophie, 17 Chemin du Calvaire – de 585.00€ à 587.46€ (+0.42%)
- Mme LEDUC Nathalie, 64 Chemin de l'Aouillée – de 585.00€ à 587.46€ (+0.42%)
- Centre Educatif Albatros, 70 Impasse des Ateliers – de 1 041.36€ à 1 042.30€ (+0.09%)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'augmentation de ces loyers à compter du 1^{er} novembre 2021

9 – Schéma Directeur d'Assainissement

Je vous rappelle qu'en Avril 2020 nous avons validé la réalisation d'un nouveau Schéma Directeur d'Assainissement, conformément à la loi, celui en notre possession ayant plus de 10 ans étant devenu obsolète.

Ce nouveau document permettra la réalisation d'un diagnostic du réseau communal avec mise à jour des plans de réseaux, campagne de mesures et investigations complémentaires avec pour objectif un programme pluriannuel de travaux. Il comprendra également la définition des anomalies pour la diminution des eaux claires dans le réseau.

Vous avez reçu le compte rendu de la phase 3 présentant les besoins futurs et le rapport sur les ouvrages actuels. Dans ce cadre, une réunion de présentation est prévue avec le prestataire « PURE ENVIRONNEMENT » le lundi 18 Octobre à 14h à la Mairie. Ceux qui souhaitent et qui peuvent assister à cette réunion seront les bienvenus.

10 – Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire

Lors du vote du budget 2021, nous avons prévu pour l'école, l'acquisition de divers matériels informatique dans le cadre du plan de relance mis en place par le gouvernement pour permettre aux écoles d'atteindre un "socle numérique de base".

Globalement, pour un investissement de 10 099.00€ nous pouvons prétendre à percevoir une subvention de pratiquement 7 000.00€.

Le paiement des factures doit être validé par le trésorier pour que nous puissions encaisser la subvention. Si pour le matériel il n'y aura aucun souci puisque payé par la mairie, par contre, pour les logiciels c'est un autre problème.

Les fournisseurs de ces logiciels n'ont pas accepté le paiement par mandat administratif. Il a fallu que la coopérative scolaire le fasse pour la mairie. A charge pour nous de reverser cette somme à la coopérative scolaire.

Par conséquent, il convient de verser une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire correspondant au remboursement de ces logiciels, soit la somme de 140.10€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire d'un montant de 140.10

10 – Questions diverses

- . Les anciennes tables en ormeau de la salle du conseil municipal seront mises à l'église
- . Un club de marche va voir le jour sur la commune de Ségoufielle

Fin de séance 19 h 50

Le Maire,
Georges BELOU

Le secrétaire de séance,
Jessica DE SAN JOSÉ



Les membres du conseil municipal,

BASCOU Cathy

BOYER Jérôme

DARDENNE Joëlle

DAVID Jean-Claude

DELAGE Honora

DEL RIO Fabien

DIOP Maëva

EL HAMIDI Mohamed

GRAHAM Christopher

VERGÉ Frédéric

ZAMPARUTTI Georges

SCHWARTZ Annie

BISMUTH Jessica